

La logithèque du technopôle de Metz

par Marie-Dominique Charbonnier*

La logithèque de Metz est un espace public dédié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Créée en 1989 par la ville de Metz, elle est gérée par une bibliothécaire et une assistante qualifiée. Un CES (contrat emploi-solidarité) aide à assurer le prêt.

La logithèque est un espace mixte : les usagers peuvent y travailler sur place sur des ordinateurs et avoir accès à Internet ; ils peuvent aussi emprunter des documents.

Le fonds de la logithèque se compose de documents imprimés et de documents multimédias :

– livres sur les nouvelles technologies : matériel informatique, Internet, multimédia, logiciels, programmation, intelligence artificielle... (2 500 titres) ;

– revues spécialisées sur les nouvelles technologies, l'informatique... (60 titres) ;

– logiciels (essentiellement sur cédéroms) de jeux, éducatifs, culturels (2 000 documents).

Sur place, les usagers peuvent travailler sur des logiciels qui sont installés sur les ordinateurs. Ce sont des logiciels de travail de type bureautique : traitements de texte, tableurs, gestionnaires de bases de

données, logiciels de microédition, de traitement d'images, de dessin... Ils ont également accès à des scanners et à des imprimantes.

En général, les utilisateurs des machines de la logithèque n'ont pas d'ordinateur chez eux. Les ressources informatiques qui sont mises à leur disposition répondent à deux types de demandes de leur part :

– ceux qui ont des travaux précis à faire : rédaction de rapports, de lettres, de curriculum vitae... ;

– ceux qui veulent simplement apprendre à utiliser les logiciels.

Ces usagers sont souvent en recherche d'emploi, et ils veulent se former ou compléter leur formation sur les logiciels qu'ils seront amenés à rencontrer sur le marché du travail. Soit ils ont déjà suivi une formation à l'extérieur et ils viennent à la logithèque pour pratiquer ce qu'ils ont appris et ne pas perdre la main, soit ils viennent se former eux-mêmes en travaillant sur place avec les ouvrages d'autoformation qu'ils trouvent à la logithèque.

Pour l'utilisation d'Internet, on rencontre essentiellement trois types de demandes de la part des usagers :

Accès à la logithèque

La logithèque fait partie du réseau des bibliothèques de la ville de Metz. Elle est ouverte à tous à partir de 12 ans. La consultation sur place de livres et de revues est gratuite. Pour emprunter des documents et/ou utiliser les ordinateurs, il faut s'inscrire. L'inscription est annuelle. Elle se compose d'une inscription de base obligatoire de 60 F pour les Messins et de 120 F pour les non-Messins, qui permet d'emprunter des livres et des revues dans tout le réseau des bibliothèques de la ville de Metz.

Pour les services de la logithèque, un abonnement complémentaire de 140 F, qui permet d'utiliser les machines et d'emprunter des logiciels, s'ajoute à cette inscription. L'abonnement à la logithèque est gratuit si l'utilisateur a déjà pris les abonnements complémentaires pour la discothèque et la vidéothèque. À la logithèque, chaque abonné peut emprunter deux ou trois documents de chaque support (livre, revue, logiciel) pour une durée maximum de deux à trois semaines selon les documents.

Pour les usagers qui ne souhaitent pas emprunter mais seulement utiliser les ordinateurs de façon ponctuelle, il y a une possibilité d'inscription forfaitaire sous la forme d'un carnet horaire de 35 F qui permet l'utilisation des machines pendant 6 heures (par tranches de 1 ou 2 heures).

Heures d'ouverture de la logithèque : du mardi au samedi de 13 heures à 18 heures

Contact : Mlle Charbonnier : Logithèque du technopôle, CESCO, 4 rue Marconi, 57070 Metz, tél : 03 87 20 41 62, e-mail : logithek@mairie-metz.fr

* Bibliothécaire – Responsable de la Logithèque

– ceux qui veulent découvrir ce qu'est Internet et qui veulent apprendre à « surfer » ;

– ceux qui utilisent Internet comme un moyen de communication ; ils ont leur propre boîte aux lettres et se servent essentiellement de la messagerie ;

– ceux qui veulent télécharger des programmes ou faire des recherches documentaires.

Une fois l'inscription faite (inscription annuelle ou forfaitaire, voir encadré), l'utilisation d'Internet est gratuite. Les usagers ont la possibilité de télécharger sur disquette ou sur ZIP. Le téléchargement est gratuit, les disquettes ne sont pas fournies. Les usagers peuvent également imprimer. Les impressions sont payantes : 1 F la page, 10 F pour 12 tirages ou 25 F pour 35 tirages.

La logithèque est un espace très fréquenté, qui répond à une forte demande du public sur les nouvelles technologies de l'information. En mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à leur compréhension, la logithèque permet aux usagers de s'approprier ces nouvelles technologies en les utilisant régulièrement et en se familiarisant avec elles.

*Si vous n'avez pas acquitté vos droits d'inscription ou de réinscription pour l'an 2000, ce bulletin est le dernier numéro que vous recevrez.
N'oubliez pas de régler votre cotisation ou votre abonnement.*